



**Coordination académique
SNUipp - FSU
8, Place de la gare de l'Etat
case postale n°8
44276 Nantes cedex 2**

02.40.35.96.63 (tél) - 02.40.35.96.64 (fax) - snu44@snuipp.fr (courriel)

Nantes le 26 mars
2020

Objet : Situation de crise sanitaire

Monsieur le Préfet de la Région Pays de la Loire,

Nous vous sollicitons aujourd'hui car la gestion de la situation de crise sanitaire dans laquelle nous sommes et le maintien des instances administratives de l'éducation nationale dans la période nous interrogent fortement.

Suite aux fermetures des établissements scolaires et aux mesures de confinement, des dispositifs d'accueil ont été mis en place sur toute l'académie, à destination dans un premier temps des enfants de soignant-es. Le SNUipp-FSU adhère à ce principe de solidarité citoyenne et soutient ce service. Il est indispensable de rendre disponibles les soignants et les soignantes engagé-es dans la lutte contre l'épidémie de Covid 19.

De nombreux enseignants et enseignantes de notre académie se sont porté-es volontaires et participent activement et quotidiennement à la mise en œuvre de cet accueil aux côtés des agents et agentes des collectivités territoriales, eux et elles aussi mobilisé-es. Ils et elles prennent toute leur place au service de l'intérêt collectif dans la gestion de cette crise sanitaire. Cependant, nous en dénonçons plusieurs modalités :

- Investissement des municipalités et collectivités :

Si beaucoup d'entre elles répondent positivement à la situation, il est indispensable que TOUTES les communes et collectivités participent à l'engagement nécessaire et assument leurs responsabilités :

- gestion des temps périscolaires (pause méridienne et l'avant - après des horaires de classe),
- fourniture des repas aux élèves et aux personnels,
- fourniture de matériel de protections pour les enseignant-es volontaires (masques, gants, gel...),
- désinfection des locaux systématique.

- Critères et temps d'accueil :

Les critères d'accueil élargis (un seul des deux parents soignant, ouverture du dispositif aux professions de la protection de l'enfance) vont entraîner une augmentation des groupes d'élèves et donc des risques de contamination, qui auront deux incidences :

- à l'encontre de l'objectif premier, les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire seront plus malades et moins disponibles,

- les enseignant-es volontaires seront plus malades, et moins disponibles aussi.

Dans certains départements, comme le Haut-Rhin, de nombreux enseignant-es qui se sont porté-es volontaires pour l'accueil des enfants de soignant-es, sont tombé-es malades. Comme dans notre académie, celles et ceux-ci n'ont pas de protections, particulièrement de masques, alors que nous savons toutes et tous que ceux-ci sont primordiaux pour la non propagation du virus. C'est pourquoi nous vous demandons de faire livrer dans les écoles pour tous les personnels, le matériel de protection nécessaire.

Il est aussi indispensable de réfléchir et de mieux définir les conditions d'accueil dans les écoles « pôles de regroupement » (principalement dans les grandes villes, mais pas seulement). En effet, le nombre maximal évoqué (40 dans une école maternelle du Mans par exemple) n'est bien souvent pas compatible avec le maintien des conditions de sécurité sanitaire nécessaires. Le nombre maximal de 10 par groupe (notamment en maternelle) est beaucoup trop important également. Ce d'autant plus que le nombre de demandes va sans doute augmenter avec l'extension des publics concernés à de nouvelles professions (ASE ...).

Par ailleurs, des questions sur les temps d'accueil les week-end et vraisemblablement les vacances se posent. Ces temps ne sont plus des temps scolaires et doivent donc être pris en charge par les structures et les personnels dédiés : animateurs, centres de loisirs, etc. Il n'est pas normal qu'un Inspecteur d'Académie sollicite par le biais des Inspecteurs et Inspectrices de circonscription les enseignant-es tout en nous disant que celles et ceux qui participeront à cet accueil seront bénévoles. Nous vous demandons qu'un cadre légal de travail soit défini pour les enseignant-es qui participent à ces accueils hors des temps scolaires.

Les 5 sections départementales du SNUipp-FSU de l'Académie de Nantes soucieuses de la santé des personnels, et soucieuses de l'importance de ces dispositifs d'accueil vous demandent d'intervenir sur ces deux questions : La première en direction des mairies et collectivités, la seconde pour une régulation maîtrisée du nombre d'enfants accueillis avec des critères plus adaptés (deux parents soignants ou un parent soignant-e et l'autre qui ne pouvant pas faire de télétravail) et sur la gestion des temps d'accueil des week-ends et vacances.

Concernant le maintien des opérations de carte scolaire et de mouvement des personnels de l'Éducation Nationale, nous comprenons qu'il est important d'anticiper l'organisation de la rentrée scolaire prochaine mais nous estimons qu'il est nécessaire d'attendre :

- le report du 2eme tour des élections municipales entraîne une absence d'élus dans plusieurs communes, rendant complexes les échanges entre les municipalités et l'éducation Nationale.

- la période de confinement ne permet pas aux familles d'inscrire leurs enfants ainsi les données actuelles sont partielles.
- les directrices et les directeurs d'école se mobilisent pour l'organisation de l'accueil des enfants de soignant-es et pour maintenir le lien avec les familles. Elles et ils sont également souvent eux-mêmes concernés par la garde de leurs propres enfants. Elles et ils ne sont pas disponibles pour faire remonter les situations particulières liées à la carte scolaire.
- certaines ouvertures de locaux ne pourront pas se faire du fait d'arrêt des travaux dû au confinement de la population.
- les représentant-es des personnels n'ont pas les conditions techniques leur permettent d'obtenir toutes les informations indispensables à notre tâche de représentation et de défense des écoles.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le préfet de région, d'intervenir auprès du gouvernement afin que ces opérations soient reportées à la sortie du confinement de la population.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet de région, en notre engagement au sein du service public d'Éducation.








Céline Sierra
Coordinatrice
académique du
SNUipp-FSU de
l'Académie de
Nantes

Claudie Laurent
Co-secrétaire
Départementale
SNUipp-FSU 49

Isabelle Sablé-Leroux
Co-secrétaire
Départementale
SNUipp-FSU 53

Julien Cristofoli
Secrétaire
Départemental
SNUipp-FSU 44

Sylvette Lalo
Co-secrétaire
Départementale
SNUipp-FSU 85

Rachel Jacquier
Co-secrétaire
Départementale
SNUipp-FSU 44

Copie adressée au Recteur de l'académie de Nantes